

**Monsieur Christophe BÉCHU**

Ministre de la Transition écologique et de la  
Cohésion des territoires  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

**Objet : Transfert de gestion des digues domaniales aux intercommunalités**

Nos réf. : 2023-125 SMA/OC

Paris, le **27 SEP. 2023**

Monsieur le Ministre, *Cheu Christophe,*

Je souhaite vous alerter sur la préparation du transfert de gestion des digues domaniales de l'État aux intercommunalités, prévu au plus tard le 28 janvier 2024, pour lequel plusieurs présidents d'intercommunalités m'ont fait part de leur grande inquiétude.

Compétentes pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), les intercommunalités ont organisé une gouvernance locale, élaboré un projet politique, structuré les moyens humains nécessaires. Protéger les populations face au risque d'inondation est leur priorité.

Les années à venir verront s'engager d'importants travaux pour rénover les systèmes d'endiguement et protéger les milieux aquatiques. Face à l'ampleur des enjeux, renforcés par le changement climatique, les moyens actuellement à la disposition des intercommunalités seront insuffisants.

En particulier, celles concernées par les digues de la Loire ne pourront faire face aux investissements nécessaires pour mettre à niveau ou reconstruire les digues. Ces ouvrages jouent un rôle qui dépasse de loin le périmètre de ces intercommunalités. Pour certaines d'entre elles, la taxe Gemapi ne pourra guère couvrir que les coûts de fonctionnement de ces ouvrages.

Vous avez annoncé il y a quelques mois un soutien financier de l'État pour les investissements à réaliser sur les digues domaniales. Il nous semble essentiel que ce soutien financier, absolument nécessaire à la protection des territoires, s'inscrive dans une contractualisation unique à l'échelle de l'ensemble des intercommunalités concernées, dans et hors des territoires à risque important d'inondation (TRI), et porte sur l'ensemble des ouvrages, digues domaniales ou non. À terme, un transfert des moyens financiers de l'État sera incontournable pour faire face aux coûts de fonctionnement de ces ouvrages.

Dans l'attente de précisions sur ces soutiens financiers, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Bien cordialement,*



**Sébastien Martin**  
Président d'Intercommunalités de France  
Président du Grand Chalon